



# COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 13  
Votants : 18

### OBJET :

**Information du Maire  
Décisions prises dans le  
cadre de ses délégations  
consenties par le Conseil  
Municipal**

**N° 5/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2024

**Présents :** Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame ADROVER Isabelle, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** Monsieur SABRIÉ Alain à Madame CHUI TI SING Liliane, Madame VIVES Marie-Christine à Madame FOUASSE Bénédicte, Madame VIAENE Nathalie à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur CASTEL Roger à Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur OLIVIERI Paul.

**Absente excusée :** RUSSEL Delphine

**Secrétaire de séance :** Madame FOUASSE Bénédicte

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 34 du 31 août 2020, Monsieur le Maire informe les membres des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- Décision n° 10/2023 du 30 novembre 2023 de confier au cabinet OPSIA – La Coupiane Bât 54 – Rue Louis Jouvét à LA VALETTE-DU-VAR, la maîtrise d'œuvre d'un montant de 11 520 € TTC pour l'aménagement du carrefour de la Calade comprenant 10 places de stationnement et la création d'un parking au hameau des Aiguiers dont le coût prévisionnel total s'élève à 120 000 € HT.
  - Décision n° 11/2023 du 04 décembre 2023 de confier à la société ORDISYS Informatique – 865 avenue de Bruxelles à LA SEYNE-SUR-MER, la maintenance des 17 IPAD utilisés par les enfants des écoles maternelle et élémentaire de Solliès-Ville. Le montant annuel de la maintenance s'élève à 532.80 € TTC pour l'ensemble des équipements.
  - Décision n° 12/2023 du 05 décembre 2023 de désigner le Cabinet LLC & Associés – Bureau de Toulon – RN 98 Espace Valtech – Rond-point de Valgora à LA VALETTE-DU-Var, représenté par Maître David FAURE BONACCORSI – Avocat associé, pour représenter et défendre la commune, dans le cadre de la requête qui a été déposée par Monsieur Philippe HENRY et Madame Christine HENRY et qui a été enregistrée le 08 septembre 2023 auprès du Tribunal Administratif de TOULON pour l'annulation de la délibération du 12 juillet 2023 portant approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune.
  - Décision n° 13/2023 du 05 décembre 2023 de confier aux entreprises SOGETREL – 641 chemin de Bassaquet – SIX-FOURS-LES-PLAGES et ERYMA – 143 avenue de Verdun – ISSY-LES-MOULINEAUX, la mise en place de caméras supplémentaires sur le territoire communal :
    - Quartier des Forbins
    - Lavoir place Victor Hugo
    - Mairie annexe du Logis Neuf
    - A l'angle du chemin des Montres
- Pour un montant de :
- Entreprise SOGETREL : 11 269.54 € TTC pour le génie civil
  - Entreprise ERYMA : 62 323.89 € TTC pour la fourniture et installation du matériel
- Décision n° 14/2023 du 08 décembre 2023 d'attribuer le lot n° 1 : aménagement d'un cheminement piétonnier chemin de la Burlière, dans le cadre du MAPA des travaux de voirie de la commune, à la société COLAS – 582 avenue de Digne – BP 27 à LA GARDE, pour un montant de 137 791.68 € TTC, conformément à son offre déposée le 16 juin 2023.
  - Décision n° 15/2023 du 08 décembre 2023 d'attribuer le lot n° 2 : requalification du parking du pôle médical, dans le cadre du MAPA des travaux de voirie de la commune, à la Société COLAS – 582 avenue de Digne – BP 27 à LA GARDE, pour un montant de 53 548.92 € TTC, conformément à son offre déposée le 16 juin 2023.



- Décision n° 01/2024 du 05 janvier 2024 de confier à la SARL JRM DOMOTIQUE dont le siège social est situé 65 rue du grenage – Terra Uva 1 – 83330 LE CASTELLET, l'entretien des alarmes intrusion des bâtiments communaux. Le montant de la redevance forfaitaire annuelle s'élève à 2 160 € TTC.
- Décision n° 02/2024 du 05 janvier 2024 de signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Var et l'ODEL VAR à TOULON pour la prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) extrascolaire et le bonus territoire CTG. Cette convention prévoit les conditions d'octroi de la subvention dite prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaire et du bonus territoire CTG et comporte un avenant intégrant une aide locale sur l'inclusion handicap.
- Décision n° 03/2024 du 30 janvier 2024 de confier à la société TNT PACA située ZI Toulon-Est – 39 rue Marcel Berthelot – BP 70115 LA GARDE – 83079 TOULON CEDEX 9, la maintenance des équipements qui ont été installés dans la chaufferie à l'école maternelle André Franquin par la société TNT PACA. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 1 008 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions présent par le Maire.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le **- 1 MARS 2024**

- de la publication le **- 1 MARS 2024**